

Date de convocation : 28/04/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
-------------------------------------	--

Le trois mai deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET Pierre DURIEUX, Pascal GOUY Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER Fanny MOURIER Marie-Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON Robert VALLAT.

Excusés : /

Monsieur Christophe MOULIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Modalités locations des salles et du matériel.

DCM 20220503-3

Monsieur Jean Paul GRANGE, adjoint, rappelle les délibérations DCM n°20210531-8 et DCM n°20211026-6T fixant les tarifs des salles communales et du matériel. Il précise que des modifications doivent être apportées suite à l'ouverture prochaine du Pôle associatif.

	ASSOCIATIONS			Particuliers Duniérois (Fête des voisins, Référénts quartiers...)			Classards ou classes			Autres communes (même extérieures CCPM)			Entreprises de la CCPM, Artisans de la CCPM, Coopératives, Banques, assurances, Associations extérieures Exception : service à la population comme permanences		
	Gratuité	Palement	Cautlon	Gratuité	Palement	Cautlon	Gratuité	Palement	Cautlon	Gratuité	Palement	Cautlon	Gratuité	Palement	Cautlon
Tables "buvette" Bancs fixes pieds bois ou métal	x			x			x			x			x		
Chaises	x		250 €	x		250 €	x		250 €	x			x		250 €
Tables "Associatlons" Bancs "Associatlons"	x		250 €				x		250 €	x			x		250 €
Marabout	x		250 €		40 €	250 €	x		250 €					40 €	250 €
Salle des Lolsirs - Réunion	x						X interdit aux classards de moins de 20 ans				X			150 € sans ménage 180 € avec ménage	250 €
- Repas froid/chaud	1ère Gratuite	2ème : 50€	250 €					50 € Tout le temps	250 €						

AR Prefecture

043-214300873-20220503-DCM20220503_3-DE
 Reçu le 30/05/2022
 Publié le 30/05/2022

	Gratuit mais caution pour : Comité d'Animation, Dunlères Joyeuses, CCAS														
	1ère Gratuite	2ème : 50€	250 €		Dunlérois : 300 € Extérieurs : 400 €	250 €		50 € Tout le temps	250 €					300 €	250 €
* Mutualité : - Fête, Concours de coïnche..	Gratuit mais caution pour : Comité d'Animation, Dunlères Joyeuses, CCAS						X Interdit aux classards de moins de 20 ans								
- Réunion														250 €	250 €
* Salles Annexes : - Réunions	x									x				150 € sans ménage 180€ avec ménage	250 €
apéritif après mariage					50 €	250 €									
* Salle des Mariages : Réception	x														
* Auditorium : Réunions	x									x				150 € sans ménage 180€ avec ménage	250 €
* Gymnase : Fête, Repas...	1ère Gratuite	2ème : 50€	250 €												
	Gratuit mais caution pour : Comité d'Animation, Dunlères Joyeuses, CCAS														
Tournoi, Jeux...	x		250 €												
*Salle CANTINE : Réunion	X		250 €												
* Boulodrome : - Fête, repas..	1ère Gratuite	2ème : 50€	250 €												
	Gratuit mais caution pour : Comité d'Animation, Dunlères Joyeuses, CCAS														
Jeux	x													250 € le premier jour et 125 € les jours suivants	250 €
*Salle Classe Piscine : - Réunion	x									Ok uniquement CCPM					
* STADE	X						X							250 €	250 €
*TERRAINS DE PETANQUE	x			x			x			x				250 €	250 €
* Navette Renault (Ancienne)	x		500 €							OK uniquement CCPM (Centre de loisirs)					
* Navette PEUGEOT (Nouvelle)	x		500 €							OK uniquement CCPM (Centre de loisirs)					
* Prêt matériels (micro sono...)	x		250 €							OK uniquement CCPM (Centre de loisirs)					250 €
* Pôle associatif - Réunion	x						X Interdit aux classards de moins de 20 ans							250 € le RDC 400 € le RDC + étage (étage uniquement réunion)	250 €
- Apéritif après mariage					50 €	250 €									
- repas froid ou traiteur Jusqu'à 22H	1ère demande gratuite	2ème et suivantes : 50 €	250 €		250 € Dunlérois 300 € extérieurs		X Interdit aux classards de moins de 20 ans	50 € tout le temps	250 €						

AR Prefecture

043-214300873-20220503-DCM20220503_3-DE
Reçu le 30/05/2022
Publié le 30/05/2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Valide les tarifs pour le matériel et les salles communales ;
- Autorise Monsieur Le Maire ou les adjoints délégués à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20220503-DCM20220503_3-DE
Reçu le 30/05/2022
Publié le 30/05/2022